

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/05/2010

Réception par le Prefet : 05/05/2010

Publication : 07/05/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Communication
à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2010-6-7-7
Séance du 30 avril 2010

COMITE DE SUIVI

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I-7è/106 du 13 décembre 2007 relative au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques,
- VU la délibération n° CG 2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-7-1 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 en faveur du Développement Culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 24 mars 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

- Donne acte au Président de la communication relative aux Comités de Suivi 2009/2010 qui se sont déroulés dans le cadre des partenariats avec les Villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis pour la mise en œuvre du projet d'établissement de leur conservatoire (*annexés au rapport*).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté